**Formulaire de demande de versement de contributions à la**

RÉALISATION

(Versement d’aides financières annoncées par l’aide sélective et/ou d’aides financières de l’aide liée au site (PICS) et/ou de réinvestissements de bonifications de l’aide liée au succès

Société requérant/e

Représenté/e par

Rue

NPA / localité

Téléphone / fax

Courriel

**Prière de cocher les cases adéquates**

Fiction  Documentaire  Animation

Long métrage  Court métrage (< 60 Min.)

Film de cinéma  Film pour la télévision

**Indications de la production**

Titre :

Anciens titres de travail :

Durée (en min) :

No. IBAN :

Début du tournage :

Durée du tournage (en semaines):

Lieux de tournage:

Fin production (date / année) :

Budget de réalisation :

*Dont coûts préliminaires*:       (indication sur les coûts déjà financés)

**Demande de versements des contributions suivantes (remplir ce qui convient) :**

1. **Aide financière de l’aide sélective**

Date de la déclaration d’intention de l’OFC :

Contribution de l’aide sélective :

1. **Bonifications de l’aide liée au succès**

Soldes des bonifications (avant réinvestissement):

Montant du réinvestissement demandé :

1. **Aide financière pour l’aide liée au site (PICS)**

Date de la déclaration d’intention de l’OFC :

Contribution PICS :

1. **Total aide sélection et/ou liée au succès :**

Autres financements de la Confédération (art. 23 à 25 OECin):

Mesures compensatoires MEDIA (single projekt/slate)

FOCAL (programme PPP, Stagepool)

Autres financements de la Confédération (art. 23 à 25 OECin):

**Indications sur la production**

**Nom/s Nationalité (CH/ ou autre)**

1. Producteur responsable :
2. Entreprise (s) de coproduction :

1. Réalisateur / trice :
2. Auteur du scénario :
3. Co auteur/s :
4. Auteur de l’œuvre originale

(pour les adaptations) :

1. Langue de la version originale :
2. Autres langues nationales (art. 19 LCin ):

**Dossier de payement**

Le dossier de production doit contenir les documents suivants **dans l’ordre indiqué** :

1. Table des matières (avec numérotation des pages)
2. Modifications intervenues depuis la dernière demande ou depuis la déclaration d’intention :

* Changement de réalisteur/-trice ou modifications importantes du scénario
* Modifications du budget de +/- 15%
* Modifications structurelles (p.ex.: coproducteur, participation suisse, lieu de tournage, etc.)
* Autres modifications

1. Synopsis du projet
2. Option ou contrat sur l’acquisition des droits de l’œuvre originale (si approprié)
3. Contrats avec les auteurs (postes réalisation et scénario)
4. Pour les coproductions, les contrats de coproduction
5. Cas échéant: analyse de coproduction (en format Excel par e-mail au/à la collaborateur/trice en charge du dossier ou à [selektive@bak.admin.ch](mailto:selektive@bak.admin.ch) )
6. Liste des principaux collaborateurs artistiques et techniques ainsi que des entreprises techniques avec l’indication de la nationalité, leur domicile ainsi qu’une attestation de leur indépendance vis-à-vis des diffuseurs TV, des entreprises médiatiques ou d’institutions de formation de base ou de formation continue.Filmographie des nouveaux collaborateurs (depuis le dépôt)
7. Les contrats avec les postes clefs : principaux chefs des poste artistiques et techniques, acteurs/trices (rôles principaux), stagiaires.
8. Budget détaillé et plan de financement pour cette phase de développement ([modèle OFC](https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/creation-culturelle/cinema/encouragement-du-cinema/encouragement-selectif/formulaires.html))

Pour les coproductions internationales, bien différencier les recettes et les dépenses des coproducteurs associés.

En cas de tournage dans un pays tiers, les dépenses doivent être indiquées séparément.

1. Notes de plan de protection COVID et coûts supplémentaires COVID
2. Copies de toutes les preuves de financement définitives
3. **Documentaire:** liste détaillée des coûts préliminaires et du financement
4. Cash-Flow Plan (en particulier pour les budgets à partir de 2 millions de francs ou pour les coproductions complexes)
5. Plan de tournage
6. Données pour l’inscription de l’aide liée au succès: adresse et contact du réalisateur/-trice et des auteurs CH, clé de répartition en cas d’ayants droit multiples au sein d’une même catégorie
7. Cas échéant: copies des décomptes développement de projet financé par l’OFC (traitement, scénario, développement de projet)
8. Copies des permis actuels pour les réalisateurs/-trices, auteur/e/set producteurs qui ne sont pas des citoyens suisses
9. Bulletin de versement ou indication du compte bancaire ou postal

**Annexes supplémentaires pour les projets avec PICS :**

1. Liste de dépenses PICS
2. Copies des contrats signés pour au moins 70% des coûts imputables
3. Demande pour une reconnaissance provisoire coproduction / film suisse

**Autres informations importantes :**

* L’OFC peut demander d’autres documents ou renseignements
* Le versement des contributions se fait par tranches, en fonction de l’avancement du projet et s’établit en règle générale selon la répartition : 70% au début du tournage, 20% à la fin du tournage. La dernière tranche de 10% est versée après examen du décompte final, une fois toutes les conditions et charges remplies.
* La première tranche du PICS (40%) est versée au début du tournage, la deuxième (40%) après le contrôle du décompte final. Une troisième tranche est versée à la fin de l’année civile du décompte en fonction des crédits à disposition.

**Documents à envoyer par la poste**

Les documents envoyés par poste doivent **tenir le délai** de la validité de la déclaration d’intention (le cachet de la poste fait foi).

Les documents suivants doivent être envoyés par la poste:

* Le formulaire de payement signé
* Un exemplaire **non relié** du dossier de payement

Nom et prénom de la personne disposant du droit de signature:

Lieu et date :       Signature: